

54^{ème} cross – 3^{ème} édition de l'Equip'Trail du GABS à BOLBEC

Renseignements :

M. Courraëy Florian – florian@gabsite.fr

Règlement

Art 1 : Organisateur

Le Groupement Athlétique de la Basse Seine, en partenariat avec la ville de Bolbec organise le samedi 24 novembre 2018 le 54^{ème} cross et 3^{ème} édition de l'Equip'Trail.

Art 2 : Parcours

Les horaires et parcours sont joints au présent dossier. Ils sont affichés au stand dossards et consultable le jour de l'épreuve. Le GABS pourra être amené à le modifier sans préavis en cas de force majeure.

Art 3 : Public

Le 54^{ème} Cross du GABS est ouvert aux coureurs licenciés pour l'ensemble des épreuves et aux coureurs non licenciés pour l'ensemble des courses

Art 4 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art 5 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art 6 : Sanitaires – Vestiaires

Toilettes et douches sous les tribunes du stade. Vestiaires non gardés

Art 7 : Engagement et inscriptions

Sera considéré comme engagement, tout envoi effectué :

Par internet : florian@gabsite.fr (objet du message : Cross de Bolbec 2018) ou site Normandie course à pied

- Avant le 21 novembre 2018 à 22H

Par courrier : GABS – Mairie de Lillebonne – Place F.Mitterrand – 76170 Lillebonne

- avant le 19 novembre 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Passé ce délai tout envoi ne sera pas pris en compte et considéré comme « engagé(e) sur place »

- Remplir et joindre le document « engagement club » ou bulletin d'inscription disponible sur gabsite.fr

- Athlètes licenciés FFA :

Le prix d'engagement est le suivant :

- Gratuit pour les clubs
- Engagement le jour de la course : 4 euros.

- Athlètes non licenciés FFA :

Présentation obligatoire d'une déclaration sur l'honneur de non contre-indication à la pratique sportive en compétition. (Cf. bulletin d'inscription non licencié)

Le prix d'engagement est le suivant :

- Gratuit pour le cross court et le cross long
- 20€ par équipe de 4 personnes pour l'Equip'Trail

Les chèques seront à rédiger à l'ordre du Groupement Athlétique de la Basse Seine

- Athlètes licenciés GABS

L'inscription est gratuite pour toutes les épreuves cross court et cross long. Pour l'Equip'Trail voir tarifs ci-dessus.

Art 8 : Dossards

Les dossards sont à retirer le samedi 24 novembre 2018 à partir de 12h00 à l'espace « dossards » sous réserve du paiement des engagements.

Les concurrents devront retirer leur dossard au plus tard 30 min avant le départ de la course.

Chaque coureur doit participer à la course de sa catégorie d'âge au moment du cross (Cf. Horaires, catégories et distances des courses)

Aucune dérogation ne sera possible.

Les éventuels litiges de course seront réglés sous la seule responsabilité du juge arbitre.

Art 9 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement et aucune indemnité ne pourront être perçus.

Art 10 : Droit d'image

Le participant autorise expressément l'organisateur du 54ème Cross du GABS à Bolbec à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de ladite édition, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 11 : Récompenses

Les récompenses seront remises le jour même, aucune réclamation ultérieure ne pourra être faite.

Si un contrôle anti-dopage est diligenté, celles-ci ne seront envoyées qu'à l'issue des résultats pour les athlètes impliqués par le dit contrôle et à condition que celui-ci soit négatif.

A) Equip'Trail

Rappel : Le temps de référence est pris sur le 4ème équipier, les équipes arrivant incomplètes ne seront pas classées.

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 100€ à la première équipe Masculine

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 80€ à la deuxième équipe Masculine

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 60€ à la troisième équipe Masculine

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 100€ à la première équipe Féminine

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 80€ à la deuxième équipe Féminine

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 60€ à la troisième équipe Féminine

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 100€ à la première équipe Mixte

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 80€ à la deuxième équipe Mixte

Une coupe/trophée et un bon d'achat de 60€ à la troisième équipe Mixte

B) Individuelles

Une coupe/trophée aux 3 premiers Homme et femme, au scratch pour le cross court Cross long H & F aucune récompenses

Art 12 : Résultats

Ils seront traités par informatique, affichés dans la mesure du possible une heure après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course.

Ils seront également diffusés sur Internet (<http://gabsite.fr/>), sur les sites fédéraux et sur Normandie course à pied.